

Bon de commande pour l'acquisition d'un composteur



Pour obtenir votre composteur, il vous suffit de remplir ce bon de commande et l'envoyer à ValEco, accompagné de votre chèque à l'ordre du Trésor Public, à l'adresse suivante :

ValEco

5 rue de la vallée Maillard 41000 BLOIS

ValEco peut être amené à vous adresser un questionnaire par courriel. Ce sondage permettra de se positionner par rapport aux objectifs de réduction des déchets par le compostage.

Nom et Prénom :

Adresse : **Commune*** :

Tél. : Adresse mail ** :

* communes acceptées : Cour-Sur-Loire, Bracieux, Tour-en-Sologne, Huisseau-sur-Cosson, Montlivault, Mont-Près-Chambord, Maves, Villexanton, St-Claude-de-Diray et Mulsans.

** mail utile pour fixer le RDV de retrait du composteur à ValEco.

Je désire faire l'acquisition d'un composteur, subventionné en partie par ValEco

(dans la limite de 2 composteurs par foyer) :

300 litres en bois avec son bio-seau pour la somme de ~~40.80€~~ **20 €** dimensions : 70 cm x 70cm x 72 cm

600 litres en bois avec son bio-seau pour la somme de ~~52.16€~~ **26 €** dimensions : 95 cm x 95 cm x 72 cm

Rupture
de stock

Signature :

Note importante : votre chèque sera encaissé dès enregistrement de votre commande.

Lorsque votre composteur sera disponible (sous environ 2 mois), vous en serez informé(e) par mail et/ou téléphone.

Nous vous précisons les modalités de retrait, dont les gestes barrières à respecter. Merci de votre compréhension.

Un aérateur de compost en plastique recyclé vous sera remis gratuitement lors du retrait de votre composteur. Ce harpon doit être plongé dans le compost, puis tiré vers le haut. Il permet de mélanger le compost, et d'éviter les odeurs et les invasions, indispensable pour la qualité du produit attendu.



• Le compostage est-il nouveau pour vous ?

Non, je remplace mon vieux composteur.

Non, j'ai déjà composté.

Oui, je ne l'ai jamais pratiqué.

Retrouvez plus d'informations sur le compostage, sur le site internet Valeco41.fr

Faire son compost, un
excellent moyen pour valoriser
vos déchets biodégradables

Loi informatiques et libertés du 06/01/1978 : ce questionnaire est facultatif et strictement confidentiel. Vos réponses seront utilisées à des fins statistiques internes et ne seront en aucun cas communiquées à d'autres structures. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.